

Règlements du tirage 2017 au profit de la Maison Marie-Pagé

1. Tous les profits du tirage sont versés à la Maison Marie Pagé.
2. La Maison Marie Pagé détient une licence délivrée par la Régie des alcools, des courses et des jeux. Cette autorisation porte le numéro : RACJ-425516-1.
3. La Maison a procédé à l'impression de 8000 billets pour ce tirage. Les numéros de ces billets vont de 0001 à 8000.
4. Le prix de vente des billets est de 1 pour 10.00 \$ ou encore 3 pour 20.00 \$.
5. Les billets sont en mis en vente du 1er septembre 2017 au 24 novembre 2017 à 11 :59 a.m.
6. Le tirage a lieu le 24 novembre 2017 à midi (12:00) à la Maison Marie-Pagé.
7. Il y a cinq prix à gagner:
 - 1 crédit achat auto de 10000. \$ offert par le Groupe Roy;
 - 1 crédit voyages de 2500. \$ offert par Voyages Escapades;
 - 1 poêle Napoléon d'une valeur de 1000. \$ offert par Hamel Propane;
 - 1 crédit achat de 1000. \$ à la Bijouterie Nappert Métivier et
 - 1 crédit d'achat de 500. \$ au magasin Reno Sport de Victoriaville.

Les billets seront tirés dans cet ordre.

Les commanditaires ne peuvent gagner leur prix.

8. Une gagnante ou un gagnant peut gagner plus d'un prix.
9. Les conjointes et conjoints des membres du conseil d'administration de la Maison Marie-Pagé ne sont pas admissibles au tirage.
10. Les prix doivent être réclamés directement à la Maison Marie Pagé au 250, rang Pariseau, Victoriaville, Québec, G0T 0J6.
11. La date limite pour réclamer les prix est le 23 novembre 2018 à 11:59 a.m..

Daniel Mercier, membre du conseil d'administration de la Maison Marie Pagé et responsable du tirage 2017